

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO

PART A - ISIN : FROO13392057

ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE



Objectifs et politique d'investissement :

▪ Classification de l'OPCVM : -

▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- L'objectif de gestion du FCP consiste à surperformer l'indice de référence, le Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate (coupons réinvestis), après prise en compte des frais, sur un horizon de placement supérieur à 3 ans en sélectionnant parmi les obligations libellées en euros, les titres qui représentent le meilleur potentiel d'appréciation à court et/ou moyen terme et en appliquant par ailleurs un filtre ISR. Le portefeuille sera investi à entre 0% et 90% de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro.

- Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les mettre en œuvre dans le portefeuille.

- Un filtre ISR Best-in-Class, appliqué sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate, permet d'exclure à tout moment 20% des valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par notre prestataire externe MSCI ESG Research au sein de chaque secteur. Pour autant, la société de gestion reste seule juge de la décision d'investissement et peut pour cela s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, la biodiversité ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité étant précisé que MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques (problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter, problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research...).

- La part des émetteurs analysés en ESG représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

▪ Caractéristiques essentielles :

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

- Le portefeuille du FCP sera exposé entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent des pays membres de l'OCDE et dans la limite de 10% de l'actif net de pays émergents.

- Entre 50% et 100% des titres détenus seront émis par le secteur privé, le reste pouvant être émis par le secteur public

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible			A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés de taux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- La sensibilité du portefeuille « taux » de cet OPCVM est comprise entre 1 et +8.

- Le FCP pourra investir dans la limite de 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high Yield) (notation inférieure à BBB-référence Standard & Poor's ou équivalent).

- Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « Cocos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

▪ Indicateur de référence :

- L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate (cours de clôture, coupons nets réinvestis). Il s'agit d'un indice obligataire composé des emprunts non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

- Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

▪ Modalités de souscription - rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de Bourse, auprès du centralisateur Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Cette catégorie de part capitalise intégralement ses sommes distribuables.

▪ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- Le FCP pourra réaliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire d'instruments financiers jusqu'à 100% de l'actif net.

- La performance du FCP résulte de l'encaissement des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres, un surcroît de rémunération étant par ailleurs lié au risque de crédit.

- Recommandation : la durée de placement recommandée est supérieure à trois ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les trois ans.

▪ Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que le FCP est susceptible d'investir en titres spéculatifs (high yield).

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com



Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant

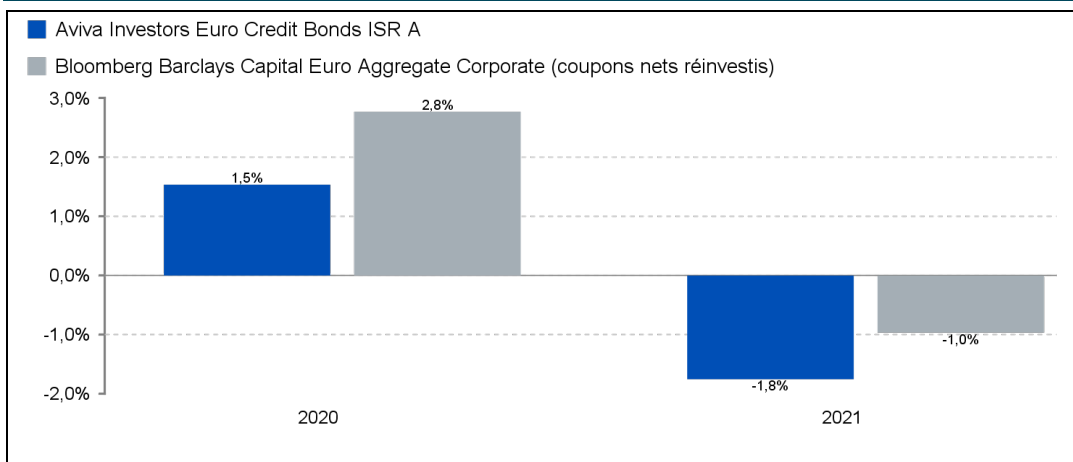
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l' « actif de référence ».**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Cette part a été créée le 01/04/2019.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance

Au 03/10/2022 : le FCP, anciennement Aviva Investors Euro Crédit Bonds ISR, a changé de dénomination.

Informations pratiques :

- **Dépositaire :** Société Générale S.A
- **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Abeille Asset Management
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
contact.juridique.am@ofi-invest.com

- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 octobre 2022.

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Abeille Asset Management, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris

